Mme/Mr………..  
Professeur/e des écoles  
école

Le (date)

à (lieu)

A  
Madame la Directrice académique du Calvados

s/c de Mme l’IEN de la circonscription de………………

**objet : demande de remboursement des frais de déplacement**

Madame la Directrice académique,

J’ai l’honneur de vous demander de bien vouloir procéder au remboursement des frais afférents à mes déplacements pour l’animation pédagogique/réunion « titreXXX» du « dateXXX ».

#Choisir selon la situation:#

J’ai reçu l’ordre par mail de m’y rendre (cf annexe 1) mais à ce jour je n’ai pas reçu d’ordre de mission.

J’ai reçu un ordre de mission et envoyé ma demande de remboursement le …...(joindre l'ordre de mission.)

Le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 complété par l’arrêté du 20 décembre 2013, prévoit que « tout-es les enseignant-es doivent bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement quand ils effectuent ce déplacement dans le cadre de leur activité professionnelle », il est confirmé par la circulaire n° 2015-228 du 13 janvier 2016 qui précise les conditions : « Les conférences ou animations pédagogiques auxquelles les personnels enseignants sont tenus de participer, dans le cadre de l’exercice de leurs fonctions, constituent des actions de formation continue qui ouvrent droit à l’indemnisation de frais de transport et à l’attribution d’indemnités forfaitaires de mission dès lors qu’elles ont lieu hors des communes de résidence administrative et familiale des intéressés. »

Vous remerciant par avance, veuillez croire, Madame la Directrice Académique, à mon profond attachement au Service Public de l’Éducation Nationale.

Signature